

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 48 Fax : +32 (0) 65 40 41 52 Mail : edu-mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28 Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 67 Ateliers de formation professionnelle 3			
Code	PEIM3B67PP	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Laura MARTELLA (laura.martella@helha.be) HELHa Campus Mons Yannick DUQUESNE (yannick.duquesne@helha.be) HELHa Gosselies Mélissa MOLINO (molinom@helha.be) Julie OPSOMMER (julie.opsommer@helha.be) Cécile DUPONT (cecile.dupont@helha.be) Brigitte BRION (brigitte.brion@helha.be) Carine LEPORCQ (carine.leporcq@helha.be) Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be) Véronique DE TILLESSE (veronique.de.tillesse@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Anne-Sophie DESMET (anne-sophie.desmet@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement se propose d'amener les étudiants à s'approprier, analyser et transférer les concepts clés de la pédagogie. Elle les conduit également à appréhender la complexité de l'enseignement-apprentissage et des facteurs qui l'influencent.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité**
 - 2.2 Mettre en œuvre les textes légaux et documents de référence
- Compétence 3 **Travailler en équipes, entretenir des relations de partenariat avec les familles, les institutions et, de manière plus large, agir comme acteur social et culturel au sein de la société**
 - 3.3 Mettre en œuvre en équipe des projets et des dispositifs pédagogiques
- Compétence 4 **Entretien un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle

- 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
- 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
- 4.5 Apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...)
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
 - 5.4 Établir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences, programmes) pour construire une action réfléchie
- Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**
 - 6.2 Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation
 - 6.6 Concevoir des dispositifs d'évaluation pertinents, variés et adaptés aux différents moments de l'apprentissage

Acquis d'apprentissage visés

C.2.2. Lors des AFP, l'étudiant sera capable d'agir en conformité avec les textes légaux (décrets, circulaires, projets pédagogiques...) et d'utiliser les documents de référence avec cohérence (les Socles de compétences, le Programme en vigueur, les manuels...).

C.4.1., 4.3., 4.4., 4.5. Lors des AFP, l'étudiant témoignera d'une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle (diversification et pertinence des sources, questionnement de ses propres savoirs...). Il sera capable de se questionner sur les pratiques pédagogiques et disciplinaires en amont et en aval d'un stage, d'actualiser ses connaissances de façon autonome et d'innover.

C.5.2., 5.4., 6.2., 6.6. Dans toutes les activités de cette unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de s'approprier et de transférer des démarches, des dispositifs d'évaluation et des contenus abordés dans le cadre de la formation en vue de préparer les apprentissages spécifiques à différents contextes (P1, P6, cycle, enseignement spécialisé, stage à l'étranger...).

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : PEIM3B68PP

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM3B67PPA Ateliers de formation professionnelle 90 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM3B67PPA Ateliers de formation professionnelle 40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
 Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Ateliers de formation professionnelle			
Code	22_PEIM3B67PPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Anne-Sophie DESMET (anne-sophie.desmet@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les AFP sont axés sur des aspects pratiques et la préparation aux stages. Les activités visent essentiellement à favoriser les liens entre théorie et pratique, la maîtrise des diverses facettes du métier d'enseignant et le passage du praticien instruit vers le praticien réflexif.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

C.2.2. Lors des AFP, l'étudiant sera capable d'agir en conformité avec les textes légaux (décrets, circulaires, projets pédagogiques...) et d'utiliser les documents de référence avec cohérence (les Référentiels, les Programmes en vigueur,...)

C.4.1., 4.3., 4.4., 4.5. Lors des AFP, l'étudiant témoignera d'une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle (diversification et pertinence des sources, questionnement de ses propres savoirs...). Il sera capable de se questionner sur les pratiques pédagogiques et disciplinaires en amont et en aval d'un stage, d'actualiser ses connaissances de façon autonome et d'innover.

C.5.2., 5.4., 6.2., 6.6. Dans toutes les activités de cette unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de s'approprier et de transférer des démarches, des dispositifs d'évaluation et des contenus abordés dans le cadre de la formation en vue de préparer les apprentissages spécifiques à différents contextes

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Découverte, construction et régulation de dispositifs, d'outils, d'activités d'apprentissage/fonctionnelles pendant les cours ainsi que durant la semaine de préparation précédant les stages ...

...permettant d'aborder diverses thématiques :

La gestion d'une rentrée des classes au cycle 5/8

L'apprentissage de la lecture et de l'écriture au cycle 5/8

La collaboration et la continuité PM/PP
La gestion du temps de classe en tenant compte des différences entre élèves
Le sens à donner aux apprentissages
L'implication des élèves dans la gestion de la classe et des apprentissages
La problématique des devoirs
...

L'enseignant se réserve le droit de modifier le contenu du cours en fonction des opportunités.

Démarches d'apprentissage

Les AFP sont pris en charge par des maîtres de formation pratique et des maîtres assistants afin de préparer les étudiants à une prise en charge d'une classe de stage.

Une partie des périodes AFP est consacrée à des travaux en autonomie, en alternance avec des périodes de cours en présentiel.

Une partie des périodes AFP étant programmée durant la semaine de préparation des stages, la participation effective à celle-ci est donc requise.

Dispositifs d'aide à la réussite

Accompagnement des étudiants (questions-réponses/évaluations formatives)

Groupes restreints favorisant une participation de tous.

Sources et références

Bibliographie des différents intervenants

Programmes (ECF)

Référentiels FWB

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours et documents postés sur Connected

4. Modalités d'évaluation

Principe

La présence aux AFP est obligatoire et conditionne l'accès aux stages.

Les tâches demandées lors des cours et non effectuées occasionneront une interdiction de présenter l'examen.

Une partie des AFP se déroule durant la semaine de préparation précédant les stages.

Janvier : travail écrit évalué par le MFP (30% de la note finale de juin)

Juin : travail écrit avec défense orale évalué par le professeur de pédagogie (70% de la note finale de juin)

Août : travail écrit avec défense orale évalué par le professeur de pédagogie (100% de la note)

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Trv	30	Exm	70	Exm	100

Trv = Travaux, Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).